



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 1798

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les conséquences qu'entraînent les économies imposées à la SNCF au nom de l'équilibre financier et la multiplication tragique des accidents ferroviaires qui en découle. Depuis la mise en place du contrat de plan (1985-1989), ce sont en effet 280 personnes, cheminots et usagers, qui ont trouvé la mort. Pourtant, des restrictions sur l'entretien et le renouvellement des matériels continuent d'être effectuées, des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés, notamment dans les ateliers d'entretien et de maintenance : le nombre des employés de la SNCF est passé de 244 000 en 1985 à 213 000 à la fin de 1987 ; 10 000 suppressions d'emplois supplémentaires sont prévues pour l'année en cours. La responsabilité des gouvernements qui se sont succédé depuis 1985 est directement engagée. La course à la rentabilité et à la productivité se fait au détriment des conditions de sécurité mises en cause par la politique de régression et d'austerité menée depuis des années au sein même de l'entreprise nationale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1o pour affecter les moyens suffisants en hommes et en matériel nécessaires au bon fonctionnement du service public ; 2o pour engager une politique des transports qui fasse de la sécurité et de la qualité ses données prioritaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La SNCF s'est engagée dans un processus de rétablissement de ses équilibres financiers qui doit être poursuivi dans l'esprit du contrat de plan en cours d'exécution. Compte tenu de l'option de limitation des déficits budgétaires retenue par le Gouvernement, c'est de cette manière que la SNCF pourra se mettre en mesure de répondre au développement prévisible des besoins de transports notamment dans la perspective de l'établissement du grand marché européen. Le ministre des transports et de la mer a déjà rappelé au nouveau président de la SNCF les préoccupations du Gouvernement en matière de sécurité et il lui a indiqué l'importance qui s'attachait pour la SNCF comme pour les autres grands services publics à l'amélioration des relations avec les usagers et des services qui leur sont rendus. Pour ce qui concerne la sécurité ferroviaire, l'établissement public devra établir un rapport sur les enseignements à tirer des récents accidents. Après examen par le conseil d'administration à la fin du mois d'octobre, ce rapport sera transmis au ministre des transports et de la mer afin que celui-ci soit en mesure d'apprécier la conformité des propositions de la SNCF avec les orientations qui pourront être déduites des rapports des commissions d'enquêtes administratives et avec les attentes de l'opinion.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1798

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2393